



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le

09 MARS 2012

ARRETE

portant interdiction de stationner rue de la République.

N° Départ : 210/2012/19/PM/AM

Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.

- Vu** les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-6 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles R. 26-1, R. 27, R. 36, R. 44 du Code de la route,
- Vu** la demande verbale de l'agent FISAC,

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement sur les places de parking dit « zone bleue » afin de faciliter et de sécuriser les travaux effectués,

arrête

- Article 1 :** Le stationnement sera interdit pour tout véhicule, y compris les deux roues, sur les quatre places « zone bleue » situées au début de la rue de la République devant la banque BNP PARIBAS. La place du transport de fond devra être laissée libre en tout temps.
- Article 2 :** Cette interdiction prendra effet le lundi 12 mars 2012 à partir de 19 heures jusqu'au mardi 13 mars 2012 à 19 heures. Des panneaux seront mis en place par les services de la police municipale le dimanche 10 mars.
- Article 3 :** La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté. Tout contrevenant sera verbalisé et pourra voir son véhicule mis en fourrière.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur général des services de la ville de SOLLIES PONT
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 5 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la vallée du Gapeau

Et sera publié.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

Philippe LAURERI

Adjoint au Maire chargé de la sécurité



Par délégation du maire
Philippe LAURERI

Délégué à la sécurité - Police municipale -
Risques majeurs - Agriculture - Réserve
communale de sécurité civile - Protection des
espaces naturels